

L'esclavage et le code noir

Au cœur de ce système : l'esclave dont la force de travail faisait toute la valeur sur les marchés, et que l'industrie coloniale consommait en quantités de plus en plus importantes.

C'est dans ce contexte qu'il fut nécessaire de codifier "la police des Nègres" destinée à encadrer juridiquement le comportement de l'esclave et les rapports entre maîtres et esclaves. Promulguée en 1685, cette législation, connue sous le nom de "Code Noir", imposait la religion catholique aux esclaves tout en leur apportant une protection minimale face à l'arbitraire des maîtres. Malgré de louables intentions, l'esclave n'avait pas de personnalité juridique propre, ne disposant pas de sa propre personne et ne jouissant d'aucun bien ou propriété. Ses enfants appartenaient au maître de leur mère.



Châtiments et traitements prescrits aux esclaves.

Cette "déshumanisation" de l'homme noir devenu "un bien meuble", se traduit par le renforcement de la législation visant à dresser une barrière pour entraver le mélange des races avec l'interdiction du mariage et du concubinage renforcée en 1724. Cependant les réalités coloniales furent différentes : avec le relâchement des mœurs des colons, le métissage se banalisa et la population des "sang-mêlés" connut une très forte croissance, au point de devenir presque équivalente à celle des Blancs à la fin du XVIIIème siècle. Ces "sang-mêlés" constituaient la composante principale de la catégorie juridique des "libres de couleur", aux côtés des "noirs libres", esclaves affranchis le plus souvent.

TO BE SOLD & LET
BY PUBLIC AUCTION at 11 o'Clock
On the ~15th day of July, 1820
UNDER THE TREES

FOR SALE
FIVE
SLAVES.

TOBIAS about 28 Years old a good House Servant
HANNIBAL about 20 Years old a Labourer
JOSHUA about 40 Years old a Excellent Fisherman
ABRAHAM about 25 Years old Strong and Healthy
ELIZA a Young Woman, used to House Work and the Nursery
All the above **SLAVES** belonging to a Local Plantation

TO BE LET
On the usual Conditions of the Hires finding them in Food Clothing and Medical Attendance

MALE and FEMALE
SLAVES.

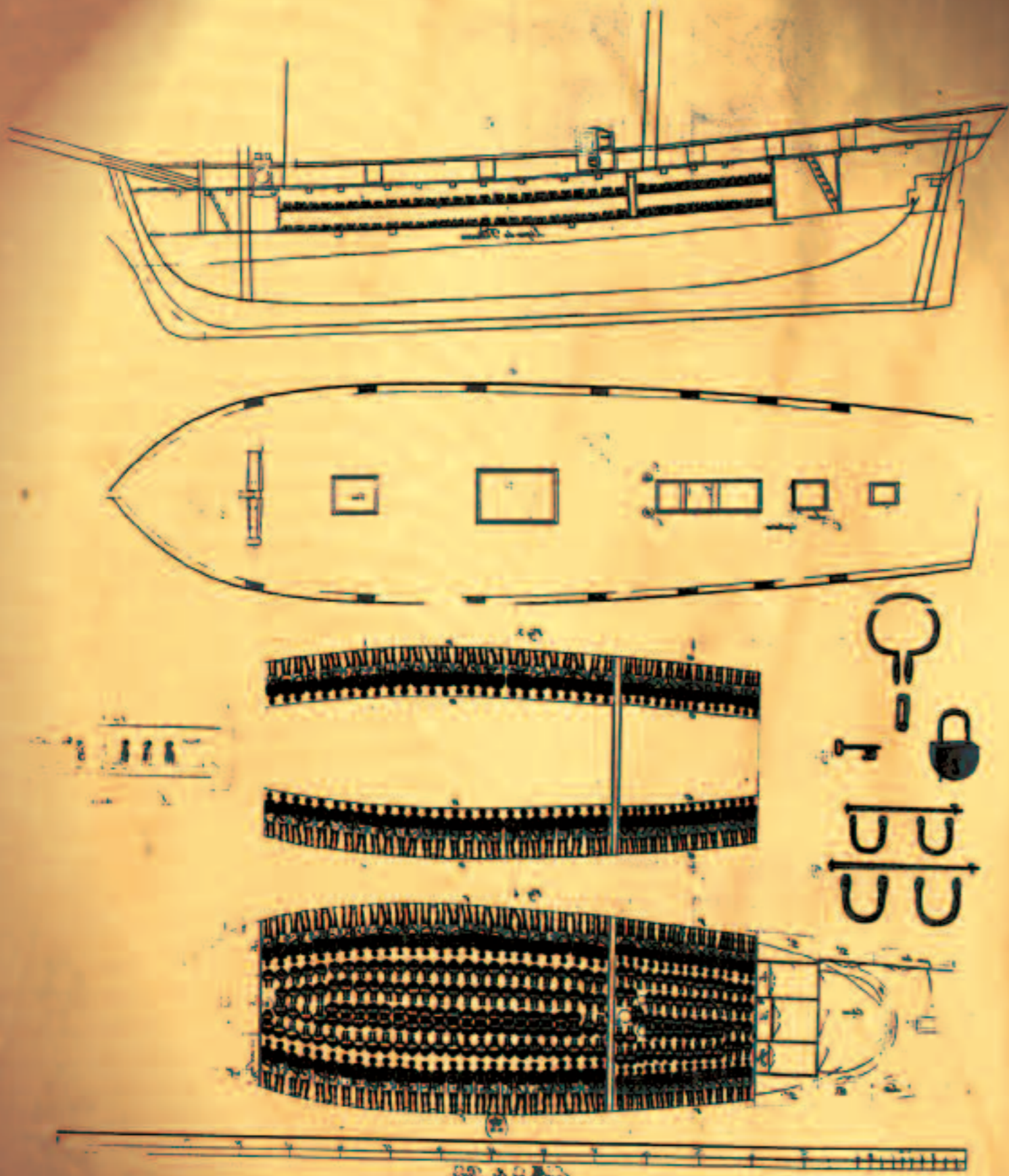
LUTHER about 30 Years old, a Labourer
WILLIAM about 37 Years old an Excellent House Servant
HARRY about 24 Years old, and Strong in Lamb
FANNY an Excellent Washerwoman
LUCY about 14 Years old, House Servant
SARAH a Good House Servant and Nurse.
NANCY about 16 Years old, Servant
CLARA about 20 Years old, a Good Cook

Also for Sale, A quantity of Fine Silk & Other Goods

Affiche annonçant une vente d'esclave aux Etats-Unis en 1820.

La peur du métissage et le tenace préjugé de couleur amenèrent Louis XV puis Louis XVI à renforcer la législation sur l'importation et le séjour des Noirs, interdits en 1777 d'entrée en métropole.

L'Europe, sûre de sa suprématie et de son "bon droit", semblait unanime face à l'entreprise coloniale esclavagiste qu'elle légitimait à la fois par la christianisation des Africains déportés et par les nécessités de son commerce. Pourtant, très tôt au XVIe siècle, des critiques du droit de coloniser et surtout de réduire en esclavage des populations entières se firent jours : au nom de l'humanité, ou de la religion bien comprise pour certains, était-il possible d'accepter les horreurs de la traite négrière et de l'esclavage colonial ?



Cale de navire négrier chargé de "bois d'ébène".

CASH!
All persons that buy SLAVES in disguise, will do
HIGHEST PRICE FOR
Men, Women, & CHILDREN.
Any person that will sell or sell off SLAVES in
any way, or in any manner, will do well to
consult with me, and my information
they want will be promptly attended to.
Thomas Griggs.
Charleston, May 7, 1820.

Defined legally as chattel, an article of movable property, slaves were advertised as commodities, available for purchase in the antebellum South.



On the auction block, slaves were displayed, examined, and sold to the highest bidder. The bidders in this illustration are shown as men of high social standing in their formal dress and top hats. (Chicago Historical Society)

Ventes d'esclaves aux enchères.

Commencant par les effroyables conditions de traversée où surviennent les premières formes de résistance (révoltes, suicides, refus de s'alimenter) le parcours de l'esclave se poursuivait par l'inhumanité de sa vente comme des bestiaux pour se terminer par le travail forcé sur les plantations où son espérance de vie n'excédait pas en moyenne 10 années.